

RÉUSSIR  
AU LYCÉE



# LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

PRÉSENTATION  
AUX ÉLÈVES DE SECONDE  
ET À LEUR FAMILLE



## **Après la 2<sup>nd</sup>e générale et technologique**

# Après la seconde : voie générale ou technologique ?

- À la fin de l'année de seconde, chaque élève est orienté, après avis du conseil de classe :
  - vers une série de la **voie technologique**

ou

- en **voie générale**, auquel cas il choisit ses **enseignements de spécialité** pour la classe de première, après recommandations du conseil de classe.

ou

- en cas de réorientation vers une **voie professionnelle**



## **VOIE GÉNÉRALE LA PREMIÈRE ET LA TERMINALE**

# Enseignements communs

Les élèves de la voie générale suivent des **enseignements communs** :

|                                      | PREMIÈRE       | TERMINALE      |
|--------------------------------------|----------------|----------------|
| Français / Philosophie               | 4 h / -        | - / 4 h        |
| Histoire géographie                  | 3 h            | 3 h            |
| Enseignement moral et civique        | 0 h 30         | 0 h 30         |
| Langue vivante A et Langue vivante B | 4 h 30         | 4 h            |
| Éducation physique et sportive       | 2 h            | 2 h            |
| Enseignement scientifique            | 2 h ou 3 h 30* | 2 h            |
|                                      | <b>16 h</b>    | <b>15 h 30</b> |

\* 2 h, sans mathématiques spécifiques intégrés, si spécialité mathématiques suivie en première ; 3 h 30, avec mathématiques spécifiques intégrés, si spécialité mathématiques non suivie en première.

# Enseignements de spécialité

- Les élèves de la voie générale choisissent d'approfondir progressivement leur profil d'études grâce au choix des **enseignements de spécialité**.
  - À la fin de la seconde, les élèves qui se dirigent vers la voie générale choisissent **trois enseignements de spécialité qu'ils suivront en première** (4 h hebdomadaires par spécialité).
  - À la fin de l'année de première, ils choisissent, parmi ces trois enseignements, les **deux enseignements de spécialité qu'ils poursuivront en classe de terminale** (6 h hebdomadaires par spécialité).

# Enseignements de spécialité

- Les lycées proposent des enseignements de spécialité parmi les suivants :
  - Mathématiques
  - Physique-chimie
  - Sciences de la vie et de la Terre
  - Sciences économiques et sociales
  - Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
  - Humanités, littérature et philosophie
  - Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (Anglais ou Espagnol)
  - Numérique et sciences informatiques
  - Sciences de l'ingénieur
  - Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
  - Arts (arts plastiques ou arts du cirque ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts)
  - Biologie écologie (dans les lycées agricoles uniquement)
  - Éducation physique, pratiques et culture sportives
- Les lycées offrent au moins les sept premiers de ces treize enseignements de spécialité. (En rouge, ceux proposés au lycée Michelet)
- Si l'élève souhaite choisir un enseignement de spécialité qui n'est pas offert par son établissement, il peut le suivre dans un autre établissement.

# Enseignements optionnels

- Des enseignements optionnels pour **élargir sa culture** ou compléter son profil :
  - En première et en terminale, les élèves de la voie générale peuvent choisir un enseignement optionnel parmi :
    - Langue vivante C : **Occitan**
    - Arts
    - Langue des signes française (LSF)
    - **Éducation physique et sportive**
    - Langues et cultures de l'Antiquité (**Latin** ou Grec)
  - En terminale, les élèves peuvent également ajouter un enseignement optionnel pour élargir leurs possibilités d'études supérieures :
    - Droit et grands enjeux du monde contemporain
    - Mathématiques expertes s'adresse aux élèves qui ont choisi la spécialité mathématiques en terminale
    - Mathématiques complémentaires s'adresse aux élèves qui n'ont pas choisi la spécialité mathématiques en terminale



## **VOIE TECHNOLOGIQUE LA PREMIÈRE ET LA TERMINALE**

# La voie technologique

- Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers **une série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité** :
  - ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social (Marie Curie à Tarbes, Bagatelle à Saint-Gaudens)
  - STL : Sciences et technologies de laboratoire (La Serre de Sarsan à Lourdes, Marie Curie à Tarbes)
  - STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués (Jean Dupuy à Tarbes)
  - STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (Victor Duruy à Bagnères, Jean Dupuy à Tarbes, Paul Mathou à Gourdan-Polignan)
  - STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion (René Billières à Argelès-Gazost, Marie Curie à Tarbes)
  - STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (L'Arrouza à Lourdes)
  - STMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (sur Toulouse)
  - STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)
- Toutes ces filières nécessitent un changement d'établissement puisqu'il n'y a pas de série technologique au lycée Michelet

# Les enseignements

- **Enseignements communs**

- Français (en première) : 3 h
- Philosophie (en terminale) : 2 h
- Histoire-géographie : 1 h 30
- Langues vivantes (A et B) + enseignement technologique en langue vivante (ETLV) : 4 h de langues vivantes (dont 1 h d'ETLV)
- Éducation physique et sportive : 2 h
- Mathématiques : 3 h
- Enseignement moral et civique : 18 h sur l'année
- Accompagnement au choix de l'orientation : 54 h à titre indicatif sur l'année

- **Enseignements de spécialité**

- 3 enseignements de spécialité en première
- 2 enseignements de spécialité en terminale
- Les enseignements de spécialité sont déterminés par la série

# Les enseignements (suite)

- **Enseignements optionnels**

Les élèves de la voie technologique peuvent choisir deux enseignements optionnels (au plus) parmi :

- Langue vivante C
- Langue des signes française (LSF)
- Arts
- Éducation physique et sportive
- Langues et cultures de l'Antiquité (cumulable avec deux autres options)
- Droit et grands enjeux du monde contemporain (en terminale uniquement)



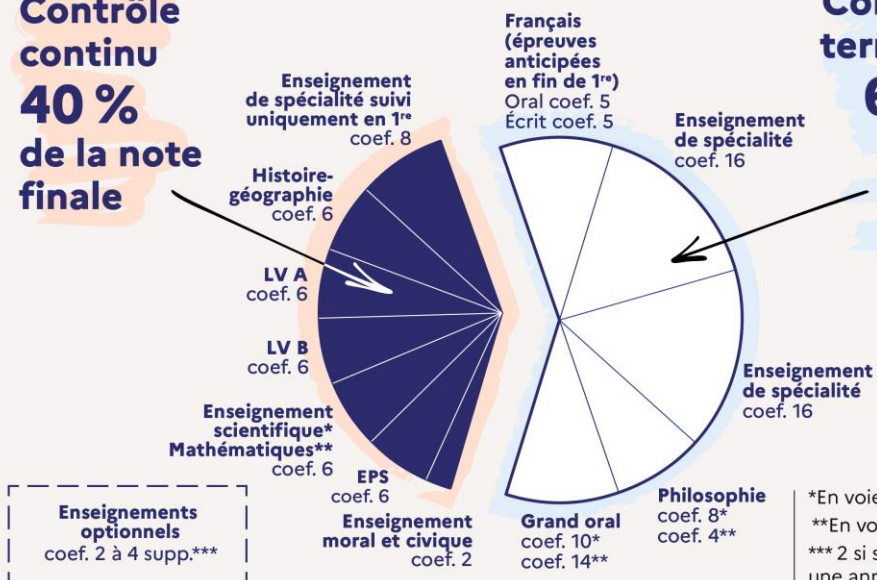
## LES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT

## BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

# Répartition de la note finale



**Contrôle  
continu  
40 %  
de la note  
finale**



**Contrôle  
terminal  
60 %  
de la  
note  
finale**

\*En voie générale  
 \*\*En voie technologique  
 \*\*\* 2 si suivi uniquement  
 une année, 4 si suivi  
 en 1<sup>re</sup> et terminale

# Étapes de la scolarité des futurs bacheliers

- **Classe de première**

- Trois spécialités suivies
- Prise en compte, dans le cadre du contrôle continu, des moyennes annuelles de la classe de première dans les enseignements ne donnant pas lieu à des épreuves terminales
- Juin : épreuves anticipées de français en première

- **Classe de terminale**

- Deux spécialités conservées
- Prise en compte, dans le cadre du contrôle continu, des moyennes annuelles de la classe de terminale dans les enseignements ne donnant pas lieu à des épreuves terminales
- Juin : épreuves écrites de philosophie, des deux spécialités et Grand oral
- Juillet : délivrance du baccalauréat



# L'ORIENTATION EN SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

## Au 2<sup>e</sup> trimestre en seconde

- À la fin du deuxième trimestre, chaque élève formule des **souhaits d'orientation**
  - grâce à la « fiche dialogue » renseignée par les parents, qui est le support des échanges entre la famille et l'établissement.
  - En ligne par le site Educonnect

# Se connecter au service en ligne orientation

- Le compte du représentant légal permet de faire les demandes d'orientation et de prendre connaissance de l'avis du conseil de classe.
- Le compte de l'élève permet uniquement de lire les demandes indiquées et l'avis du conseil de classe.

## Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

## Je sélectionne mon profil



Responsable d'élève



Élève

# Se connecter au service en ligne Orientation

- Accès aux services en ligne dans le menu Mes services

## Informations générales

**Vous avez un ou plusieurs enfants scolarisés à l'école élémentaire, au collège ou au lycée...**

Remarque : Si vous n'êtes pas représentant(e) légal(e), aucun service n'est actuellement disponible pour les enfants à votre charge.

En qualité de représentant(e) légal(e), vous pouvez accéder aux services en ligne pour vos enfants depuis le menu [Mes services](#).

Retrouvez sur le portail [Scolarité Services](#) toutes les informations dont vous avez besoin pour suivre la scolarité et réaliser rapidement certaines démarches en ligne.

Vous pouvez par exemple...

Dès l'école élémentaire :

- Consulter le livret du CP à la 3e et télécharger notamment les diverses attestations présentes
- Si votre enfant entre en 6e : l'inscrire dans son collège (s'il propose le service)

À partir du collège :

- Vérifier vos informations personnelles ainsi que celles de votre enfant et, si besoin mettre à jour vos données (adresse, téléphone, courriel, etc.)
- Faire une demande de bourse
- Suivre la phase d'orientation en fin de 3e
- ...d'autres services peuvent être proposés par l'établissement de votre enfant

Progressivement, le portail [Scolarité Services](#) s'enrichira de nouvelles fonctionnalités pour faciliter votre quotidien.

Vos services en ligne sont dans le menu [Mes services](#).

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

# Se connecter au service en ligne Orientation

- Sur la page d'accueil de Sclarité services, je clique sur Orientation à partir de la date indiquée par l'établissement



**Mes services**

① Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

**Message de l'établissement**

Bienvenue sur Sclarité services.

**Une question, besoin d'aide ?**

Assistance  

## **Demander sa voie d'orientation après la 2<sup>nd</sup>e**

- Un seul des représentants légaux de l'élève peut faire la saisie des intentions;
- L'accusé de réception des avis du conseil de classe pourra être fait indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.
- En cas de difficulté, les responsables légaux peuvent s'adresser à l'établissement.

# Demander sa voie d'orientation après la 2<sup>nd</sup>e

Les étapes sont présentées avec des conseils pour s'informer et préparer son projet d'orientation

## Mes services



- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation**
- Fiche de renseignements
- Païement des factures

**Phase provisoire**  
Intentions  
Courant 2<sup>e</sup> trimestre

**Phase provisoire**  
Avis provisoires  
Après le conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre

**Phase définitive**  
Choix définitifs  
Courant 3<sup>e</sup> trimestre

**Phase définitive**  
Propositions  
Après le conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 1<sup>re</sup> générale ;
- 1<sup>re</sup> technologique ;
- 1<sup>re</sup> préparant au brevet de technicien « métiers de la musique ».

Si vous choisissez la voie générale, vous ferez connaître au conseil de classe les quatre enseignements de spécialité envisagés et éventuellement un cinquième si celui-ci n'est pas proposé dans l'établissement fréquenté.

Dans des situations particulières, les passerelles vers la voie professionnelle sont possibles. Pour préparer ce parcours, prenez rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera, pour chaque voie d'orientation demandée, son avis (favorable, réservé ou défavorable).

Dans le cas de la demande d'accès à la voie professionnelle, il indiquera oui ou non.

Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif.

Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'Onisep [ici](#) ;
- sur le site [Module lycée](#) [ici](#) .

Je saisis les intentions d'orientation

Une question, besoin d'aide ?

Assistance 

# Demander sa voie d'orientation après la 2<sup>nd</sup>e

Le bouton + Ajouter une intention ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation

## Mes services

Actualités

Bourse de lycée

**Orientation**

Fiche de renseignements

Païement des factures

### Intentions d'orientation

Deuxième trimestre  
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

**Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.**  
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation ou un autre parcours.  
Vous pouvez en saisir jusqu'à 11.  
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

+ Ajouter une intention

Annuler

Valider les intentions

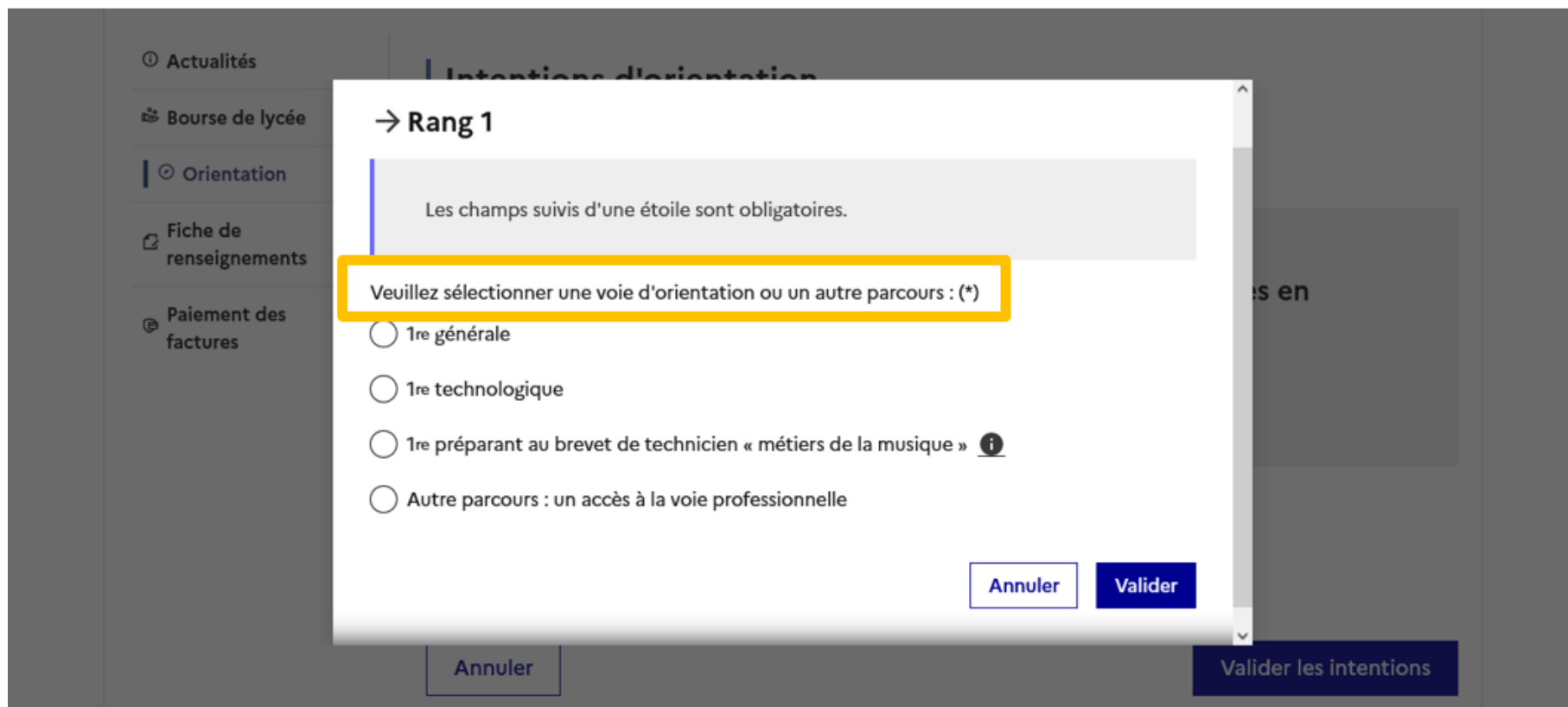
*Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.*

## Une question, besoin d'aide ?

Assistance

# Demander sa voie d'orientation après la 2<sup>nd</sup>e

La sélection d'une voie se fait dans l'ordre de préférence, il est possible de les modifier jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation à la date indiquée par l'établissement.



The screenshot shows a web interface for the 'Orientation' service. A modal window titled '→ Rang 1' is displayed over the main content. The modal contains the following elements:

- A header bar with the text '→ Rang 1'.
- A message: 'Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.'
- A highlighted instruction box: 'Veuillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (\*)'.
- A list of radio button options:
  - ☐ 1<sup>re</sup> générale
  - ☐ 1<sup>re</sup> technologique
  - ☐ 1<sup>re</sup> préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ
  - ☐ Autre parcours : un accès à la voie professionnelle
- Two buttons at the bottom right: 'Annuler' (white with blue border) and 'Valider' (blue with white text).

The background interface shows a sidebar with links: 'Actualités', 'Bourse de lycée', 'Orientation' (selected), 'Fiche de renseignements', and 'Paiement des factures'. At the bottom of the modal, there are additional buttons: 'Annuler' and 'Valider les intentions'.

# Valider les demandes d'orientation

Le récapitulatif des  
demandes doit être validé  
pour être enregistré

## Mes services

Actualités

Bourse de lycée

**Orientation**

Fiche de renseignements

Palement des factures

### Intentions d'orientation

Deuxième trimestre  
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

ⓘ

**Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.**  
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation ou un autre parcours.  
Vous pouvez en saisir jusqu'à 11.  
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

↑

↓

**Rang 1**

1<sup>re</sup> technologique : 1<sup>re</sup> STI2D

→

+ Ajouter une intention

Annuler

**Valider les intentions**

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

## Une question, besoin d'aide ?

Assistance 

# Valider les demandes d'orientation

Un courriel avec le récapitulatif des intentions d'orientation validées est transmis à chaque représentant légal.

Les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du service

## Mes services

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation**
- Fiche de renseignements
- Paiement des factures

### Intentions d'orientation

Deuxième trimestre  
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

**Vos intentions ont bien été validées**

Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements.  
Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service en ligne.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

#### Rang 1

1<sup>re</sup> générale  
Enseignements de spécialité choisis :

- Mathématiques ;
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ;
- Physique-chimie ;
- Arts plastiques ;
- Biologie-écologie (hors établissement).

[Modifier les intentions](#)

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

**Je donne mon avis**

SERVICES PUBLICS

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

26

Février 2024

# Prendre connaissance de l'avis du conseil de classe

L'accusé de réception des avis du conseil de classe peut être effectué indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

**Mes services**

① Actualités

 Bourse de lycée

 Orientation

 Fiche de renseignements

 Paiement des factures

**Phase provisoire**  
Intentions  
Courant 2<sup>e</sup> trimestre

**Phase provisoire**  
Avis provisoires  
Après le conseil de  
classe du 2<sup>e</sup>  
trimestre

**Phase définitive**  
Choix définitifs  
Courant 3<sup>e</sup> trimestre

**Phase définitive**  
Propositions  
Après le conseil de  
classe du 3<sup>e</sup>  
trimestre

Après avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe vous accusez réception des avis provisoires.  
Pour préparer votre choix définitif vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale.

La participation aux journées portes ouvertes des établissements et aux salons d'orientation permet de poursuivre la réflexion et de s'informer sur les enseignements de spécialité pour la voie générale, les séries de bac pour la voie technologique et les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés.

**Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe**

Une question, besoin d'aide ?

Assistance 

# Les choix pour les voies générale et technologique

- Pour la **voie générale**, au 2<sup>e</sup> trimestre, chaque élève indique **4 enseignements de spécialité\*** qui l'intéressent pour la classe de 1<sup>re</sup>.
- Le conseil de classe émet des recommandations sur ces souhaits, en fonction du potentiel de l'élève et des organisations de l'établissement.
- Ces souhaits font l'objet d'échanges entre la famille, l'élève et l'équipe éducative pour aboutir, après avis du conseil de classe du troisième trimestre, au **choix de 3 spécialités** pour la classe de 1<sup>re</sup>.
- Pour la **voie technologique**, l'élève et sa famille indiquent leurs souhaits de série qui fera l'objet d'une décision d'orientation au troisième trimestre après discussion avec l'équipe éducative.

*\* voire 5 si l'une des spécialités envisagées n'est pas proposée dans l'établissement.*

